

# SERVITUDES ET GRANDEURS DU TRADUCTEUR

par François Mathieu \*

*Le traducteur de jeunesse existe !*

*François Mathieu, traducteur littéraire de l'allemand\*,  
membre de l'A.T.L.F.\*\* rappelle ici les compétences requises,  
les contraintes techniques et financières du traducteur, les aspects  
gratifiants aussi d'une profession encore trop mal reconnue.*

S'intéresser à la problématique de la traduction du livre de jeunesse, et donc du traducteur de cette branche de la littérature, n'est pas un simple exercice de style. Une étude effectuée par Jean-Marie Bouvaist sur la période 87-89 constatait que « 44,2% des nouveautés sont des titres d'origine française et 55,8% sont des traductions ou adaptations »<sup>1</sup>. Même si, dans une période plus récente, on assiste à une remontée de la part de la création française, la proportion demeure voisine d'un partage équitable. La traduction du livre de jeunesse existe. Le traducteur existe donc, même si son nom ne

« figure pas toujours en bonne place », en violation du *code des usages* établi en 1984<sup>2</sup> qui stipule que « le nom du traducteur, qui figure sur la page de titre, doit apparaître distinctement sur la première page de couverture du livre, ou à défaut, sur la quatrième de couverture ». Combien de fois le nom d'un traducteur n'est-il qu'une minuscule mention perdue dans le copyright ! N'est-il pas par ailleurs étrange, pour ne pas dire scandaleux, que l'on taise la performance d'un traducteur, quand par ailleurs on cite, compare, évalue avec juste raison le musicien, le comédien, servant d'un compositeur,

---

\* François Mathieu a traduit de nombreux ouvrages pour la jeunesse et en particulier des romans et des récits de Christophe Hein, de Jacob Wassermann et de Peter Härtling. Il a reçu, entre autres distinctions, le 1er prix de la traduction du roman de Jeunesse du Parlement européen en 1990 et, tout récemment, le prix Enfance du Monde/Natha Caputo pour *Béquille* de Peter Härtling (Messidor-La Farandole).

\*\* Association des Traducteurs Littéraires de France (99, rue de Vaugirard, 75006 Paris).

(1) Jean-Marie Bouvaist : *Les Enjeux de l'édition-jeunesse à la veille de 1992*, Salon du Livre de jeunesse, Montreuil, 1990.

(2) (3) (4) (5) *Répertoire des traducteurs membres de l'ATLF 1991*.

interprète d'un auteur. C'est qu'en fait la critique, quand elle existe, n'a pas ou n'a que rarement la (double) compétence requise pour juger un texte traduit.

S'il fallait une preuve supplémentaire de l'existence matérielle du traducteur de livres de jeunesse, il suffirait d'ouvrir le *Répertoire des traducteurs membres de l'ATLF 1991*<sup>3</sup> pour s'en convaincre. Nous sommes exactement cinquante membres de cette association qui, traducteurs littéraires, revendiquons, entre autres, la spécialisation « littérature enfantine ». Comme est membre de cette association qui le désire, le nombre de traducteurs pour la jeunesse est évidemment plus important.

Qu'est-ce qu'un traducteur de littérature de jeunesse ?

Simplement un traducteur qui traduit pour la jeunesse. Donc d'abord un traducteur. En l'absence de toute définition officielle, l'ATLF a défini une compétence professionnelle et des exigences déontologiques y afférentes : « Quiconque exerce la profession de Traducteur affirme par là posséder une connaissance très sûre de la langue à partir de laquelle il traduit (dite : langue de départ) et de la langue dans laquelle il s'exprime (dite : langue d'arrivée). Cette dernière doit être sa langue maternelle, ou une langue qu'il possède au même degré que sa langue maternelle, *comme tout écrivain possède la langue dans laquelle il écrit* »<sup>4</sup>.

L'autre critère, d'ordre empirique (le premier étant souvent de l'ordre de l'autoconsécration), est sa reconnaissance par un ou plusieurs éditeurs spécialisés. En termes simples, est traducteur de livres pour enfants celui à qui un ou plusieurs éditeurs de jeunesse confient plus ou moins régulièrement des traductions.

La définition d'ordre professionnel précise donc que le traducteur n'est pas un simple « écrivain », mais peut être comparé à un

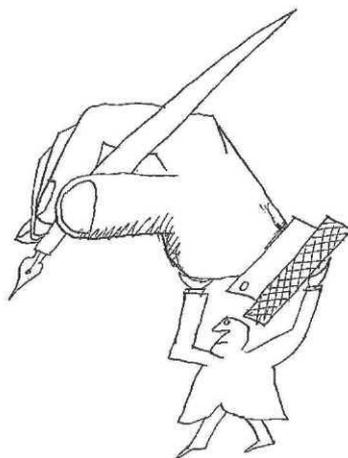


Dessin de Saul Steinberg

écrivain. Comme il existe des écrivains pour la jeunesse, il existe des traducteurs pour la jeunesse.

Dit rapidement, celui-ci doit savoir écrire pour un public particulier : l'enfant ou l'adolescent. Comme la matière a déjà passé le crible d'un éditeur de jeunesse étranger, son travail va consister à faire passer un texte éprouvé d'une langue de départ à une langue d'arrivée. Deux critères sont exigibles (bien que le premier ne soit que rarement vérifié) : fidélité au texte original et « lisibilité » au regard du jeune lecteur de langue française. On peut penser que l'auteur et l'éditeur de la langue de départ ont respecté cette lisibilité. Le traducteur va devoir travailler sur une lisibilité parallèle. Il y a des textes qui peuvent passer pour universels (la boîte de Coca-Cola est la même pour tout le monde). Un vrai traducteur, qui n'est pas simplement un mercenaire, va devoir faire passer dans sa langue, et la langue des enfants ou des jeunes, et pas simplement celle des enfants et des jeunes qui parlent comme dans les livres parce que papa et maman parlent comme dans les livres, une réalité autre. Il n'a pas le droit de gommer les aspérités culturelles, alors

que, dans le même temps, il doit traiter ce problème sans notes en bas de page. Ses compétences doivent donc être, à la limite, supérieures à celles qu'il déploie quand il traduit tel roman pour adultes, tel essai littéraire ou tel traité philosophique. Adulte, connaissant la réalité des deux pays confrontés (malgré eux), il doit connaître les préoccupations de chaque jeunesse, les langages respectifs et fort évidemment les développements psychologiques de l'enfance. Ce n'est pas être présomptueux que de dire qu'il doit avoir l'ouverture d'esprit de l'ethnologue et du psychologue. Si l'on ajoute à cela la dimension onirique nécessaire à une grande partie de la littérature de jeunesse, il doit être sans cesse capable de rêver, de pleurer, de rire, de courir, de faire mal, de jouer comme un enfant, ou tout au moins d'observer et comprendre ces activités juvéniles. Lui, qui a toujours été bon élève, souvent né coiffé, il doit être notamment capable de devenir un enfant à difficultés scolaires et sociales. Elle, qui est femme, doit savoir, l'espace d'une traduction, se transformer en garçon. Etc. Bref, si pour traduire un traité de médecine, il vaut mieux être soi-même médecin, pour traduire un livre pour l'enfance, il est utile (fondamental ?) que le traducteur entretienne des rapports privilégiés avec l'enfance et la jeunesse. La lecture du soir que le traducteur fera à ses enfants, puis à ses petits-enfants, est une espèce de baromètre empirique qui, à l'occasion, renvoie le traducteur à une réalité sur laquelle il travaille, et qui lui donne de toute façon un sens critique ! Mais ce n'est évidemment pas le seul exercice préparatoire ou d'entretien. Qu'est-il d'autre au fond, le traducteur de jeunesse, qu'un lecteur, qui désire partager, héritier de l'enfant qu'il a été, l'enthousiasme que lui procurent ses actuelles lectures ? Il a la chance de lire, de comprendre une autre langue, de connaître quelque peu un ou plusieurs pays, quelques éléments d'une



Dessin de Saul Steinberg

autre culture. Mais il est aussi le « truchement » - avec malice - par sa connaissance des deux protagonistes.

Lecteur ? Le traducteur qui ne lit que le livre que lui confiera l'éditeur, n'est pas lecteur. Il est un de ces mercenaires, auquel je faisais précédemment allusion. Dirais-je que ces derniers forment quelques centuries de l'édition. La mention « Traduit de l'anglais » ou de « l'américain » peut en faire foi. On aura noté que sur cinquante traducteurs, membres de l'ATLF, vingt-neuf traduisent « notamment » de l'anglais, quand 85% des ouvrages traduits qui paraissent, le sont de l'anglo-saxon (anglais, américain, australien). Compte tenu de ma remarque préliminaire, la disproportion est claire, un certain nombre de traductions paraissent, qui ne sont pas faites par des traducteurs professionnels. Cela semble être souvent le cas en matière d'albums.

Autre possibilité, celle du texte que l'éditeur propose au prof de langue vivante de son fils ou de sa fille de traduire. Tant mieux si le phénomène suscite des vocations, il n'en demeure pas moins que l'on ne s'improvise pas traducteur de livres pour enfants, sur la simple base des connaissances linguistiques

acquises dans le cadre de la « version » universitaire. Des traductions inadéquates, mal faites, acceptées en l'état, paraissent parfois. A moins qu'elles ne soient revues, corrigées, retravaillées ; quelquefois jusqu'à ce que le texte publié ne soit plus que le souvenir du texte de départ, parce qu'il aura été réécrit par quelqu'un qui, ne connaissant pas la langue d'origine, aura eu pour mission de mettre le livre à la portée d'un certain public. La traduction s'est faite adaptation sans le dire.

« Le traducteur s'interdit (...) de porter préjudice à la profession par toute action, notamment en acceptant des conditions (...) financières inférieures à celles qui sont admises par l'ensemble de la profession »<sup>5</sup>, stipule le *code de déontologie du traducteur littéraire*. En matière financière, les choses sont simples. Le feuillet de 1500 signes est payé entre 60 et 90 francs (quand la traduction dite « technique » est payée autour de 300-450 francs le feuillet !). Si les explications en amont sont connues (et font clichés : « l'édition se porte mal ! »...), en aval, elles sont la conséquence d'un passé (comment prendre au sérieux le traducteur d'une littérature que l'on ne prend elle-même que fort lentement au sérieux). Ajoutons à cela le fait qu'en dépit d'un tarif aussi bas, il est encore des gens qui travaillent gratuitement ! Dans ces conditions, les choses ne sont pas simples. Que vaut la compétence du traducteur, sa reconnaissance (par exemple par plusieurs prix décernés à des livres qu'il a traduits) quand il annonce à certains « employeurs » potentiels qu'il exige un tarif décent...

... Et qu'en outre - nouvel obstacle - il possède un ordinateur incompatible ! Car artisan, il se doit de posséder des instruments « fiables », « performants ». Son cortège de dictionnaires est impressionnant. Sans oublier qu'il faut qu'il sache comment ses confrères passés ou contemporains ont tra-

vailé, qu'il connaisse bien des œuvres produites à partir de la langue étrangère sur laquelle il travaille, mais aussi à partir d'autres.

Cela dit, au-delà de ses servitudes, le métier de traducteur a ses grandeurs. On peut accepter des commandes, mais on peut aussi les refuser. Même si les possibilités de choix sont nécessairement limitées, le traducteur a son mot à dire sur le travail qu'il entend effectuer. Là comme ailleurs, l'offensive, la curiosité, l'esprit de découverte peuvent faire qu'il va lui-même chercher, découvrir, proposer à ses éditeurs, en connaissance de leurs programmes respectifs. Il est évident qu'il rencontre des refus, mais s'il connaît bien sa matière, il est rare qu'il ne trouve pas satisfaction. La relation avec des éditeurs, des auteurs étrangers ; la lecture de revues de livres de jeunesse, de critiques en langue étrangère, font partie de son travail, assurent ses compétences.

Dans certains cas, il va avoir la chance de travailler sur certains points difficiles avec l'auteur : tout ne se règle pas à partir de ses propres connaissances ou de la consultation des dictionnaires. Dans d'autres cas, il peut même arriver qu'ensemble, auteur et traducteur, se mettent d'accord sur une nouvelle version d'un passage, quand celui-ci est « intraduisible ».

Enfin, si le traducteur est bien le « truchement », il est aussi, s'il le désire, l'interprète, l'avocat, le représentant d'un ou plusieurs auteurs, d'une ou plusieurs œuvres, auprès du jeune public. Si l'on fait peu souvent cas du traducteur en matière de « littérature pour adultes », on doit en revanche constater que la venue du traducteur de livres de jeunesse dans les classes, les bibliothèques, est une pratique qui, si j'en juge par mon expérience personnelle, est en progression. Sa joie demeure alors de rencontrer son jeune public. ■